RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DU SMAAG

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 15 janvier 2027 à 12 h 00

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION GRANVILLAISE
Pôle de l'Eau
240 rue Ampère
50380 SAINT PAIR SUR MER
Tél : 02.33.91.30.27

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DU SMAAG
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Réalisation de prestations similaires 4

2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5

3 - Conditions relatives au contrat 5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 5

4 - Contenu du dossier de consultation 5

5 - Présentation des candidatures et des offres 6
5.1 - Documents à produire 6

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
6.1 - Transmission électronique 8
6.2 - Transmission sous support papier 9

7 - Examen des candidatures et des offres 9
7.1 - Sélection des candidatures 9
7.2 - Attribution des marchés 9
7.3 - Suite à donner à la consultation 10

8 - Renseignements complémentaires 11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 11
8.2 - Procédures de recours 11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DU SMAAG

Lieu d'exécution : territoire du SMAAG

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert.

Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots :

Lots	Désignation
01	Réalisation du diagnostic et élaboration du programme pluriannuel d'investissement sur le système d'assainissement Goélane
02	Réalisation du diagnostic et élaboration du programme pluriannuel d'investissement sur les systèmes d'assainissement de Chausey, Beauchamps, Folligny et La Haye Pesnel – La Lucerne d'Outremer
03	Révision du zonage d'assainissement sur le territoire du SMAAG

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71300000-1	Services d'ingénierie

Lot(s)	Code principal	Description
01	71300000-1	Services d'ingénierie
02	71300000-1	Services d'ingénierie
03	71335000-5	Études techniques

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres et subvention de l'Agence de l'eau.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
1-00 Le règlement de la consultation (RC n°2620003)
1-01 L'acte d'engagement (AE n°2620003) et ses annexes pour chaque lot
1-02 Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP n°2620003)
1-03 Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP n°2620003)
1-04 Le bordereau des prix unitaires (BPU n°2620003) pour chaque lot.
Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Renseignements concernant la **situation juridique** de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la **capacité économique et financière** de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les **références professionnelles et la capacité technique** de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de **qualifications et/ou de qualité** demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Pour l'exécution des prestations d'analyses des lots 1 et 2 : - Justification d'une d'accréditation en cours de validité délivrée par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) ou équivalent pour le candidat (ou son sous-traitant expressément désigné dès le stade de la candidature).	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre – pour chaque lot :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) (document à établir par le candidat au vu et dans l'ordre du CCTP)	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) - cadre joint à compléter	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat et comprenant : **A présenter le mémoire dans cet ordre précis pour une facilité d'analyse :** **LOTS N° 1 et 2 :** 1. Méthodologie mise en œuvre pour l'**exécution des phases** définies dans le CCTP, compréhension des enjeux ; 2. Moyens humains et techniques dédiés spécifiquement au marché • Présentation de l'équipe : curriculum vitae précisant la formation, l'expérience de chaque intervenant, et décomposition des charges de travail par intervenant et par phases pour chacune des missions. • Liste du matériel de mesures et des logiciels utilisés pour la bonne exécution de la mission 3. Planning détaillé par élément de mission et par phase (décomposition du temps passé en jours et cohérence du planning 4. Développement durable : Mesures ou conditions d'exécution que le candidat propose de mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution des prestations, visant à préserver l'environnement ou limiter l'impact sur l'environnement (modalités de déplacements, dématérialisation des livrables, etc…) **LOT N° 3 :** 1. Méthodologie mise en œuvre pour l'**exécution de la mission,** compréhension des enjeux 2. Moyens humains et techniques dédiés spécifiquement au marché • Présentation de l'équipe : curriculum vitae précisant la formation, l'expérience de chaque intervenant, et décomposition des charges de travail par intervenant et par phases pour chacune des missions. • Liste du matériel de mesures et des logiciels utilisés pour la bonne exécution de la mission 3. Planning détaillé par élément de mission (décomposition du temps passé en jours et cohérence du planning	Non

4. Développement durable : Mesures ou conditions d'exécution que le candidat propose de mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution des prestations, visant à préserver l'environnement ou limiter l'impact sur l'environnement (modalités de déplacements, dématérialisation des livrables, etc…)	

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.
Il est fortement recommandé aux candidats de déposer leurs plis au moins 48h ouvrés avant la date et heure limite de réception des offres. Dans le cas où un incident interviendrait au cours du téléchargement et rendant celui-ci impossible, le candidat pourra faire une déclaration d'incident sur le formulaire de support de la plateforme.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
SMAAG
Service administration générale et commande publique
Pôle de l'Eau
240 rue Ampère
50380 SAINT PAIR SUR MER

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Le candidat veillera à ne pas modifier les nommages des fichiers du DCE et utiliser des nommages courts pour ses propres documents.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au moment du dépôt du pli.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation au moment de l'attribution.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres...). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique	**65.0 %**
1.1-Méthodologie (Qualité et clarté)	*35 %*
1.2-Organisation, qualifications et expérience du personnel assigné à l'exécution du marché	*20 %*
1.3-Pertinence du planning	*10 %*
2-Prix des prestations	**30.0 %**
2.1-Prix des prestations apprécié au regard de la DPGF, additionnée du détail quantitatif estimatif (DQE) masqué	*15.0 %*
2.2-Coût journalier (calculé à partir des taux journaliers déterminés d'après les informations disponibles)	*15.0 %*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	**5.0 %**

DQE masqué
Le principe du DQE masqué consiste pour l'acheteur à noter les candidats en se servant d'un détail quantitatif estimatif (DQE) élaboré en même temps que le dossier de consultation. Ce DQE n'est pas communiqué aux candidats. Il permet de faire une simulation des prix en se basant sur les prix unitaires.

Il ne s'applique pas nécessairement à l'ensemble des prix unitaires puisqu'il s'agit d'un détail quantitatif estimatif qui ne sert qu'à départager les candidats. Cette technique est utilisée de plus en plus fréquemment. En effet, étant donné que certaines entreprises proposent des prix très bas pour certains postes et compensent par des prix plus élevés sur d'autres, il y a un déséquilibre manifeste entre les montants proposés par les candidats qui désavantage les entreprises qui mettent un point d'honneur à lisser leur prix.
Le principe de ce DQE doit encourager les entreprises à repenser leur stratégie et à uniformiser au mieux leurs tarifs.
La technique du "DQE masqué" a été validée par le Conseil d'Etat par un arrêt du 16 novembre 2016, req. n° 401660.

NOTATION
Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /10.
Les critères sont notés sur 10.
Les sous-critères sont notés sur 10.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

Liste exhaustive des documents pour la notification au titulaire s'ils n'ont pas été fournis au stade de la candidature :

- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux **impôts et taxes** (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée) délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat ;
- Le certificat des **déclarations sociales** et de **paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale**, prévu à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme

de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et datant de moins de 6 mois (*article D 8222-5-1° du code du travail*) ;
- Les **attestations d'assurances** en cours de validité ;
- La **délégation de pouvoir** si différent ;
- Une liste nominative des **salariés étrangers** employés par le candidat et précisant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (*article D.8254-2 du code du travail*) ;
- Le cas échéant, le **numéro unique d'identification** permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné à l'article 1° de l'article R.2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence en cas d'exclusion ;
- L'attestation sur l'honneur sur le respect des obligations légales en matière **d'égalité femmes-hommes** ;
- La copie du ou des jugements prononcés en cas de **redressement judiciaire** ;
- RIB

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Caen
3 à 5 rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4

Tél : 02 31 70 72 72
Télécopie : 02 31 52 42 17
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :
- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.